# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le :, à :
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

# 1. Activité professionnelle, enseignement et formation

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.

#### 2. Consultations et soins

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

# 3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.

#### 4. Situation de handicap

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

#### 5. Convocation judiciaire ou administrative

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.

# 6. Mission d'intérêt général

Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

#### 7. Déplacements de transit et longue distance

Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.

### 8. Animaux de compagnie

Déplacements brefs autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Note : la distance autorisée pour ces déplacements peut varier.

# MOTIFS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES UNIQUEMENT DE 6 H À 18 H DANS LES TERRITOIRES SOUMIS À UN CONFINEMENT LE WEEK-END

#### 9. Achats

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité, des retraits de commandes, des livraisons à domicile, ainsi que pour les déménagements.

# 10. Activités physiques

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal de cinq kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile. Note: la distance et la durée autorisées peuvent varier en fonction des mesures locales.

# 11. Participation à des rassemblements autorisés

Déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte. Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

## 12. Démarches administratives ou juridiques

Déplacements pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance.

Fait à :		
Le:	, à :	
(Date et heure de débu	de sortie à mentionner obligatoireme	ent
Signature :		

